

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 766****27 juillet 2004****SOMMAIRE**

A.T.L. Assistance Technique Luxembourgeoise S.A., Livange.....	36753	Etimine S.A., Bettembourg.....	36755
ABF-Service, G.m.b.H., Wasserbillig.....	36763	Euroholding Fashion S.A., Luxembourg.....	36744
Acmar Benelux S.A., Luxembourg.....	36753	Euroholding Fashion S.A., Luxembourg.....	36744
Acmar Financial Luxembourg S.A., Luxembourg ..	36738	Facultates Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	36763
Acmar International S.A., Luxembourg .....	36753	Fontika Soparfi S.A., Luxembourg .....	36761
Aerotruck, GmbH, Steinfort.....	36763	Fourrures Scheitler, S.à r.l., Mamer.....	36763
Alaris Medical Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg.....	36735	Garage Schweitzer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre .....	36722
Alimmo S.A., Luxembourg.....	36762	Gaza Holding S.A., Luxembourg .....	36750
Allianz Dresdner Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg.....	36723	Gesteuro S.A., Strassen.....	36733
Atlas Capital (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	36748	Golf Financial Investment S.A.H., Luxembourg ..	36767
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg... ..	36750	Green Cove Capital Management, S.à r.l., Luxembourg.....	36763
Aurora Private Equity S.C.A., Luxembourg .....	36746	GVA Holding S.A., Luxembourg.....	36747
B.C.D. Partners S.A.H., Luxembourg .....	36761	Hibou S.A.H., Luxembourg.....	36767
Banita I S.A., Luxembourg .....	36739	Hopargest S.A., Luxembourg .....	36730
Banita I S.A., Luxembourg .....	36741	ING RPFEB Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg .....	36749
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg ..	36766	ING RPFEB Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg .....	36750
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg.....	36765	InHealth Group S.A., Münsbach .....	36735
British Marine Holdings II S.A., Luxembourg .....	36748	InHealth Group S.A., Münsbach .....	36746
British Marine Holdings S.A., Luxembourg.....	36748	InHealth Group S.A., Münsbach .....	36746
British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36747	Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg ..	36764
Callander Granville Euromanagement Fund S.A., Sicav, Luxembourg.....	36768	Interstyle Holding S.A., Luxembourg.....	36744
Canary Holding S.A., Luxembourg.....	36745	Interstyle Holding S.A., Luxembourg.....	36744
Cep d'Or S.A., Hettermillen.....	36741	Investissements Immobiliers Européens et Internationaux S.A.H., Luxembourg .....	36753
Cep d'Or S.A., Hettermillen.....	36741	Kodemac, S.à r.l., Wasserbillig .....	36722
Chamelle S.A.H., Luxembourg.....	36767	L.T.T. Holding S.A., Luxembourg.....	36765
Charon Holding, Luxembourg .....	36762	Lamagna I S.A., Luxembourg .....	36751
Columbus, Sicav, Luxembourg .....	36765	Lamagna I S.A., Luxembourg .....	36753
De Be Holding S.A., Luxembourg .....	36755	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	36736
Deierepensiou Lassie, S.à r.l., Itzig.....	36745	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	36738
Derim Holding S.A., Luxembourg .....	36750	Lukos S.A., Luxembourg .....	36735
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited S.A., Luxembourg .....	36755	M.C.F. Participations S.A., Luxembourg .....	36768
EL.BI.PA., S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	36734	Mega Europe Finance S.A., Luxembourg.....	36741
ESP Europe (Funds), S.à r.l., Luxembourg .....	36756	Mega Europe Finance S.A., Luxembourg.....	36741
		Merinv S.A., Luxembourg .....	36754
		Merinv S.A., Luxembourg .....	36755
		Methods Line S.A., Dondelange .....	36747

MFS Investment Funds.....	36723	Société de Lavallois S.A.H., Luxembourg .....	36766
Moda Brand Holding S.A., Luxembourg.....	36745	Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg .....	36766
Moda Brand Holding S.A., Luxembourg.....	36745	Société Holding de Bois Exotiques pour Sciages et Grumes S.A., Luxembourg .....	36761
Monterey Investments S.A., Luxembourg .....	36743	Société Holding Handaros S.A., Luxembourg .....	36748
Morgan Stanley Asset Management S.A., Senningerberg .....	36724	Soficopa S.A., Luxembourg .....	36762
Morgan Stanley Asset Management S.A., Senningerberg .....	36729	Syrio S.A., Luxembourg .....	36754
Moseltank A.G., Grevenmacher .....	36764	TECSUCO, Technical Supply Company S.A., Weiswampach .....	36734
NBK Holding Luxembourg S.A., Luxembourg....	36729	TECSUCO, Technical Supply Company S.A., Weiswampach .....	36735
RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Steinsel....	36733	Transmo (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg.....	36763
RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Steinsel....	36733	V2I Holding S.A., Luxembourg .....	36742
Sarint S.A., Luxembourg .....	36762	V2I Holding S.A., Luxembourg .....	36742
Sedelco Holding S.A., Luxembourg.....	36764	Verbitsky-Velasquez, S.e.n.c.....	36742
Sellcom Luxembourg S.A., Luxembourg.....	36738	Vitale Holding S.A., Luxembourg .....	36722
Sellcom Luxembourg S.A., Luxembourg.....	36738	West Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg...	36768
Senfter Investments AG, Luxembourg.....	36764	Yantra S.A., Luxembourg.....	36762
Skipper Investments S.A., Luxembourg.....	36748		
Socapar S.A.H., Luxembourg .....	36767		

**GARAGE SCHWEITZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.702.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044014.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**KODEMAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044017.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**VITALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.153.

*Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 mars 2003*

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de Messieurs Antonio Soldati, licencié en Sciences Politiques, demeurant à Neggio (CH), Gabriele Balemi, licencié en Sciences Economiques, demeurant à Breganzona (CH), et Adriano Galletti, licencié en Sciences Politiques, demeurant à Chiasso (CH) est ratifiée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- La reconduction tacite du mandat du Commissaire au compte, la société FIDUCIARIA MEGA, ayant son siège social Vicolo Nassetta 2, CH-6901 Lugano, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Le 24 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

VITALE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044276.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 27.856.

Das Verwaltungsreglement des dit-Garantiefonds Klassik 95 (II) einregistriert in Luxemburg, am 1. Juli 2004, réf. LSO-AS00258, wurde am 2. Juli 2004 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, 30. Juni 2004.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift / Unterschrift

(052418.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**MFS INVESTMENT FUNDS, Fonds Commun de Placement.**

## MANAGEMENT REGULATIONS

## Amendments

Between MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.  
with registered office in Luxembourg at 49, Avenue J.F. Kennedy (R.C. Luxembourg B 76.467)  
(the «Management Company»)

And STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
with registered office in Luxembourg at 49, Avenue J.F. Kennedy,  
(the «Custodian»)

It has been agreed to amend the Management Regulations as follows:

**Art. 1. The Fund**

Paragraph 5: to be reworded as follows:

«The Board of Directors of the Management Company may decide to issue, within each Sub-Fund, different classes of units (each a «Class») whose assets will be commonly invested but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, hedging policy, currency or other specificity is applied.»

**Art. 3. The Custodian**

Paragraph 8 a): replace «conversion» by «exchange»

**Art. 8. Net Asset Value**

Paragraph 2: to be reworded as follows:

«The Net Asset Value of units of the Sub-Funds is determined by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. each day during which the banks in Luxembourg are open for normal banking business (other than days during a suspension of normal dealing) and the New York Stock Exchange is open for trading (the «Valuation Date»). This determination is made once each day and is based on the prices from the exchange which is normally the principal market on which a significant portion of the Sub-Funds' investments are traded, by deducting the amount of a Sub-Fund's liabilities from the value of its assets and dividing the difference by the number of its respective units outstanding. Assets in a Sub-Fund's portfolio are valued on the basis of their market values or otherwise at their fair values, as described below. Any assets held in a particular Sub-Fund not expressed in that Sub-Fund's Base Currency will be translated into the Base Currency on the basis of the exchange rate prevailing in London on the Valuation Date. With respect to the classes of units of a specific currency, the Net Asset Value of each such class shall be expressed in the relevant currency, by translating the Net Asset Value in the applicable Base Currency calculated as described herein and converting that net asset value into the relevant currency at the relevant exchange rate at the time of the Net Asset Value calculation.»

Paragraph 3: to be reworded as follows:

«The Net Asset Value of the Fund is at any time equal to the total of the Net Asset Values of the various Sub-Funds converted, as the case may be, into Euro at the rate of exchange on the relevant Valuation Date.»

Paragraph 5: point 1: to be completed as follows:

«1) Securities admitted for official listing on a stock exchange or traded in another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last known closing price or bid price. If the same security is quoted on different markets, the quotation on the principal market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Management Company with a view to establishing the probable bid price for such securities. Because developments that could affect the value of European and Asian securities may occur between the close of the market where the securities are principally traded and the Fund's Valuation Time (as defined in the Sales Prospectus), such closing prices may not be reflective of current market prices and current market prices may not be readily available when the Fund determines its Net Asset Value, and therefore the Fund may adjust closing market prices of European and Asian securities to reflect what it believes to be the fair value of the securities as of the Valuation Time;»

**Art. 9. Suspension of the valuation of the total net assets and of the issue, redemption and conversion of units**

Replace «conversion» by «exchange» in the title of Article 9 as well as in the text itself of said Article 9.

**Art. 10. Redemption and conversion of units**

Paragraph 7 - sentence 1: to be reworded as follows:

«The Management Company may with the agreement of the Unitholder meet individual redemption requests in kind pursuant to such terms and conditions as determined in the Fund's Sales Prospectus and provided that such redemption in kind does not affect the equal treatment between the unitholders.»

Paragraph 8: to be reworded as follows:

«There shall be no conversion of units between Sub-Funds. However, an investor may exchange its units of a Sub-Fund for the units of another Sub-Fund or its units of a certain class for units of another class within the same Sub-Fund by redeeming the units it wishes to exchange and simultaneously purchasing units in the class or Sub-Fund in which it wants to invest.»

**Art. 11. Restriction on ownership of units**

Add a new paragraph in fine worded as follows:

«Purchases should be made for investment purposes only. The Management Company reserves the right to restrict, reject or cancel without any prior notice, any purchase or exchange order.»

**Art. 13. Business year, Audit**

Paragraph 1: to be reworded as follows:

«The Fund's business year shall start on the first day of April and end on the last day of March each year. The annual statement of account of the Management Company shall be audited by the independent auditor of the Management Company and the Fund's annual report by an independent auditor appointed by the Management Company.»

Paragraphs 2 and 4: replace «yen» by «Euro»

**Art. 16. Notices**

Paragraph 2: to be reworded as follows:

«The Net Asset Value of units and the issue and redemption price per unit shall be made known at the registered office of the Management Company and of the Custodian.»

**Art. 17. Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and merger of Sub-Funds**

Paragraph 4 - sentence 5: to be reworded as follows:

«No units may be issued, redeemed or exchanged as soon as the event giving rise to liquidation occurs.»

Paragraphs 5 and 6: substitute «600,000,000 Yen» by «4,500,000 Euro»

Paragraph 5 - sentence 3: to be reworded as follows:

«No units shall be issued, redeemed or exchanged after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund.»

Paragraph 6 - sentences 3 and 4: replace «conversion» by «exchange»

Paragraph 7 - sentences 3 and 4: replace «conversion» by «exchange».

Luxembourg, 21 July, 2004.

MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

*The Management Company*

*The Custodian*

Signature

M. F. Dobbins

Pour copie conforme

*Chief Operating Officer*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06228. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059554.2//91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.193.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company») having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 21 November 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») C number 8 of 11 January 1989.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended by deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 20 June 1997 and on 8 July 1997, published in the Mémorial C number 472 of 29 August 1997.

The Meeting was declared open at 11.30 a.m and presided by Mr Hermann Beythan, avocat, with professional address in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Isabel Hag-Jensen, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Fabienne Berton-Pelis, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised *ne varietur* by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. All the shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the Meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the Meeting, the Meeting proceeded pursuant to its agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1 Amendment of Article 1 of the Articles relating to the legal form of the Company in order to refer to a «société anonyme» instead of a «société d'investissement à capital variable», so as to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Corporation».)»

2 Amendment of Article 2 of the Articles relating to the dissolution of the Company in order to replace the reference to Article 19 by a reference to Article 18.

3 Amendment of the third paragraph of Article 3 of the Articles relating to the object of the Company in order to refer to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, so as to read as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 14 of the Luxembourg law of 20th December 2002 governing collective investment undertakings.»

4 Amendment of Article 6 of the Articles relating to the capital of the Company in order to replace the reference to Article 19 by a reference to Article 18.

5 Amendment of the penultimate paragraph of Article 8 of the Articles relating to the annual general meeting of shareholders in order to delete the words «or the statutory auditor».

6 Deletion of the third paragraph of Article 9 of the Articles relating to the election of the first directors.

7 Amendment of the penultimate paragraph of Article 10 of the Articles, relating to the board of directors of the Company, in order to allow a director to deliberate or act validly and take decisions during a meeting of the board of directors by way of a conference telephone call.

8 Amendment of Article 14 of the Articles, relating to the auditor of the Company, in order to refer to Articles 80 and 92 of the law of 20 December 2002 concerning the appointment of an independent auditor supervising the operations of the Company.

9 Deletion of Article 15 of the Articles relating to the pledge of one share of the Company to each director and to the auditor as guarantee of the proper performance of their duties to the Company and to re-number the following articles accordingly.

10 Amendment of Article 20 (to be re-numbered Article 19) of the Articles relating to the general matters of the Company in order to replace the reference to the law of 30 March 1988 by a reference to the law of 20 December 2002.

11 Acknowledgement of the resignation of Mr Robert Sargent as director of the Company with effect from 11 May 2004 and election of Mr Michael Green as director in replacement of Mr Robert Sargent with effect from 11 May 2004.

12 Any other business.

III. In consideration of the agenda of the Meeting, a quorum of 50% of the shares is required in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (except for item 11 of the agenda where no quorum is required). From the attendance list, it appears that all the shares issued are present or represented at the Meeting. Consequently, the required quorum is reached and the Meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented (except for item 11 of the agenda where decision is taken at a simple majority of the votes of the shareholders present or represented).

After having taken knowledge of the agenda, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend Article 1 of the Articles relating to the legal form of the Company in order to refer to a «société anonyme» instead of a «société d'investissement à capital variable», so as to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Corporation».)»

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend Article 2 of the Articles relating to the dissolution of the Company in order to replace the reference to Article 19 by a reference to Article 18, so as to read as follows:

«The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.»

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the third paragraph of Article 3 of the Articles relating to the object of the Company in order to refer to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, so as to read as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 14 of the Luxembourg law of 20th December 2002 governing collective investment undertakings.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles relating to the capital of the Company in order to replace the reference to Article 19 by a reference to Article 18, so as to read as follows:

«The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.»

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the penultimate paragraph of Article 8 of the Articles relating to the annual general meeting of shareholders in order to delete the words «or the statutory auditor», so as to read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the board of directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least sixteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.»

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to delete the third paragraph of Article 9 of the Articles relating to the election of the first directors.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the penultimate paragraph of Article 10 of the Articles, relating to the board of directors of the Company, in order to allow a director to deliberate or act validly and take decisions during a meeting of the board of directors by way of a conference telephone call, so as to read as follows:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors which may be by way of a conference telephone call or by other forms of electronic communication. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting or participating therein by telephone.»

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend Article 14 of the Articles, relating to the auditor of the Company, in order to refer to Articles 80 and 92 of the law of 20 December 2002 concerning the appointment of an independent auditor supervising the operations of the Company, so as to read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders only on serious grounds.»

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to delete Article 15 of the Articles relating to the pledge of one share of the Company to each director and to the auditor as guarantee of the proper performance of their duties to the Company and to re-number the following articles accordingly.

*Tenth resolution*

The Meeting resolves to amend Article 20 (to be re-numbered Article 19) of the Articles relating to the general matters of the Company in order to replace the reference to the law of 30 March 1988 by a reference to the law of 20 December 2002, so as to read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 20th December 2002 governing collective investment undertakings.»

*Eleventh resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Robert Sargent as director of the Company with effect from 11 May 2004 and to elect Mr Michael Green as director in replacement of Mr Robert Sargent with effect from 11 May 2004.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and by the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are of one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société») ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») C numéro 8 du 11 janvier 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juin 1997 et du 8 juillet 1997, publiés au Mémorial C numéro 472 du 29 août 1997.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Hermann Beythan, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Isabel Hag-Jensen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Fabienne Berton-Pelis, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varientur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent à toutes les procédures de convocation et autres.

Après que ce qui précède a été établi par le président et constaté par les participants à l'Assemblée, l'Assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-après.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification de l'article 1 des Statuts concernant la forme légale de la Société afin de faire référence à une «société anonyme» au lieu d'une «société d'investissement à capital variable», comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»).»

2 Modification de l'article 2 des Statuts concernant la dissolution de la Société afin de remplacer la référence à l'article 19 par une référence à l'article 18.

3 Modification du troisième paragraphe de l'article 3 des Statuts concernant l'objet de la Société afin de faire référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, comme suit:

«La Société pourra poursuivre toutes activités considérées comme utiles dans le cadre de l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites énoncées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

4 Modification de l'article 6 des Statuts relatif au capital de la Société afin de remplacer la référence à l'article 19 par une référence à l'article 18.

5 Modification de l'avant dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts relatif à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de supprimer les mots «ou du commissaire aux comptes».

6 Suppression du troisième paragraphe de l'article 9 des Statuts relatif à l'élection des premiers administrateurs.

7 Modification de l'avant dernier paragraphe de l'article 10 des Statuts relatif au conseil d'administration de la Société afin de permettre à un administrateur de délibérer ou agir valablement et prendre des décisions pendant une réunion du conseil d'administration sous la forme d'une conversation téléphonique.

8 Modification de l'article 14 des Statuts relatif au réviseur d'entreprises de la Société afin de faire référence aux articles 80 et 92 de la loi du 20 décembre 2002 concernant la nomination du réviseur d'entreprises surveillant les opérations de la Société.

9 Suppression de l'article 15 des Statuts relatif au dépôt d'une action de la Société à chaque administrateur et au réviseur d'entreprises en garantie de leur bonne administration et renumérotation des articles suivants.

10 Modification de l'article 20 (qui sera renuméroté article 19) des Statuts relatif aux dispositions générales de la Société afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002.

11 Accuser réception de la démission de Monsieur Robert Sargent en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2004 et élection de Monsieur Michael Green en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Robert Sargent avec effet au 11 mai 2004.

12 Divers.

III. En considération de l'agenda de l'Assemblée, un quorum de 50% des actions est requis conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (à l'exception du point 11 de l'agen-

da qui ne requiert aucun quorum). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées. En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés (à l'exception du point 11 de l'agenda qui est adopté à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés).

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts concernant la forme légale de la Société afin de faire référence à une «société anonyme» au lieu d'une «société d'investissement à capital variable», comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»).»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts concernant la dissolution de la Société afin de remplacer la référence à l'article 19 par une référence à l'article 18, comme suit:

«La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par une décision des actionnaires prise d'après les modalités prévues à l'article 18 des présents statuts pour les modifications des statuts.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 3 des Statuts concernant l'objet de la Société afin de faire référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, comme suit:

«La Société pourra poursuivre toutes activités considérées comme utiles dans le cadre de l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites énoncées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts relatif au capital de la Société afin de remplacer la référence à l'article 19 par une référence à l'article 18, comme suit:

«Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires à prendre conformément aux dispositions de l'article 18 des présents statuts prévues pour la modification des présents statuts.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts relatif à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de supprimer les mots «ou du commissaire aux comptes», comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration sur avis, donnant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse figurant au registre des actionnaires au moins seize jours avant l'assemblée, et publié conformément aux dispositions de la loi.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article 9 des Statuts relatif à l'élection des premiers administrateurs.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 10 des Statuts relatif au conseil d'administration de la Société afin de permettre à un administrateur de délibérer ou agir valablement et prendre des décisions pendant une réunion du conseil d'administration sous la forme d'une conversation téléphonique, comme suit:

«Le conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration qui peut se tenir sous la forme d'une conversation téléphonique ou par toute autre forme de communication électronique. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion ou qui y participent par téléphone.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts relatif au réviseur d'entreprises de la Société afin de faire référence aux articles 80 et 92 de la loi du 20 décembre 2002 concernant la nomination du réviseur d'entreprises surveillant les opérations de la Société, comme suit:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et ses déclarations fiscales ou autres rapports requis par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'au moment de sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises pourra à tout moment être révoqué par les actionnaires seulement pour motifs graves.»

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 15 des Statuts relatif au dépôt d'une action de la Société à chaque administrateur et au réviseur d'entreprises en garantie de leur bonne administration et de renuméroter les articles suivants.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 (qui sera renuméroté article 19) des Statuts relatif aux dispositions générales de la Société afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002, comme suit:



«Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

*Onzième résolution*

L'Assemblée accuse réception de la démission de Monsieur Robert Sargent en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2004 et décide d'élire Monsieur Michael Green en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Robert Sargent avec effet au 11 mai 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont de mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: H. Beythan, I. Hag-Jensen, F. Berton-Pelis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2004, vol. 427, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2004.

H. Hellinckx.

(043927.3/242/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2004.

H. Hellinckx.

(043929.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**NBK HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 12.093.

Sont rayés administrateurs, avec effet immédiat:

- Monsieur Al-Kharafi Mohamed Abdul Muhsin
- Monsieur Nevredin Aneizi Aly
- Monsieur Al Sayer Nasser Massed
- Monsieur Adham Kamal Ibrahim
- Monsieur Al-Bahar Hamad Ahmad
- Monsieur Al-Bassam Abdullah Abdel Aziz
- Monsieur Jeanbart Paul
- Monsieur Ali-Quais Sultan
- Monsieur Al-Rifai Abdullah Sayed Rajab
- Monsieur Al-Sulaiman Abdulaziz
- Monsieur Sarkis Ramez
- SOCIETE GENERALE DES VALEURS MOBILIERES à Paris
- CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION à Rabat
- CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE à Alger
- THE NATIONAL BANK OF BAHRAIN à Manama
- KUWEIT FOREIGN TRADING à Kuwait

Est rayé administrateur-délégué, avec effet immédiat:

- Monsieur Sabbagh Nemek E.

Est rayée commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- CHARLES MONTBRUN & CIE

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05969. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043967.3/534/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**HOPARGEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 100.925.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Philippe Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21.

2. Monsieur François Hottinger, banquier d'affaires, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21, ici représenté par Monsieur Jean Philippe Hottinger prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 19 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de HOPARGEST S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme déléguée ou intermédiaire.

La société pourra aussi prêter tous services de comptabilité ou de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau, à l'exception toutefois des travaux réalisés par les experts comptables ou réviseurs d'entreprises.

D'une façon générale la société pourra, dans les limites ci-dessus spécifiées, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui rentrent dans son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra enfin s'intéresser par voie de participation, de financement ou autrement, à toute entreprise indigène ou étrangère poursuivant en tout ou partie une activité analogue, similaire ou connexe à ce service.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils puissent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur Délégué ou du Directeur Général, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 13.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 14.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. François Hottinger, prénommé: .....	20.000,-	20.000,-	200
2. Jean Philippe Hottinger, prénommé: .....	80.000,-	80.000,-	800
Total: .....	100.000,-	100.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.600,- euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Jean Philippe Hottinger, banquier d'affaires, né à CH-Zurich le 24 septembre 1938, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21.

b. Monsieur François Hottinger, banquier d'affaires, né à CH-Zurich le 14 juin 1943, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21.

c. Monsieur Jean Conrad Hottinger, banquier d'affaires, né à CH-Zurich le 03 avril 1966, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21.

La durée de leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.

d. Monsieur Emmanuel Hottinger, banquier d'affaires, né à CH-Zurich le 28 juillet 1952, demeurant à CH-8024 Zurich, Hottingerstrasse 21.

e. Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

f. Monsieur Olivier Heckenroth, banquier d'affaires, né à F-Perigueux le 10 décembre 1951, demeurant à F-75006 Paris, 14, avenue de l'Observatoire.

La durée de leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jeannot Wengler, chef comptable, né à Luxembourg le 06 avril 1955, demeurant à L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz.

La durée de son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'adresse de la société est fixée au L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 11 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. P. Hottinger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2004, vol. 467, fol. 91, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mai 2004.

A. Lentz.

(042101.3/221/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**GESTEURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures.

(043734.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 84.699.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2002, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 juin 2004.

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(043928.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 84.699.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 24 juin 2003 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Donald Bruce MacDonald, Président et CEO de RBC DOMINION SECURITIES CORPORATION, né le 2 juillet 1960 à Pentincton, Canada, et demeurant à Royal Bank Plaza, Toronto, Ontario, Canada, M5J2W7;

- Monsieur John Burbidge, expert-comptable, né le 30 juin 1958 à Faversham, Royaume Uni, et demeurant au 71, Queen Victoria Street, Londres EC4V3TR, Royaume Uni;

- Monsieur Ernest Cravatte, avocat, né le 27 octobre 1949 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant au 15, rue de la Sapinière, L-8150 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Steve Mackey, Gérant général de la Banque privée ROYAL BANK OF CANADA (Suisse), né le 10 novembre 1961 à Montréal, Canada, et demeurant au 6, rue Diday, CH-1204 Genève, Suisse.

Il résulte également de ladite Assemblée que la société PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été renommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 2 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043925.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**EL.BI.PA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 4, rue Victor Ewen.  
R. C. Luxembourg B 71.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR01146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043850.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**TECSUCO, TECHNICAL SUPPLY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.  
R. C. Diekirch B 96.208.

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme TECHNICAL SUPPLY COMPANY S.A., en abrégé TECSUCO S.A., avec siège social à L-9840 Siebenaler, maison 20, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, alors notaire de résidence à Clervaux en date du 4 juillet 1988, publiée au Mémorial C n° 253 du 24 septembre 1988, inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 96.208 (ancien numéro B 1.762).

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Robbert Verbeek, commerçant, demeurant à Douve Weienstraat 17, NL-6417 GH Heerlen.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Elmar Haep, commerçant, demeurant à B-4780 St. Vith, Sankt Vither Weg (Recht), 59.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lucien Funck, conseil fiscal, demeurant à L-9644 Dahl, 19, um aale Wee.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur liste de présence, signée par les actionnaires présents et par le mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Changement du siège social de la société et modification afférente de l'article 2 al. 1.
- 2.- Révocation du conseil d'administration et nomination d'un nouveau conseil d'administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9840 Siebenaler, maison 21 à L-9991 Weiswampach, Auf dem Kiemel 102 et de donner la teneur suivante à l'article 2 al. 1 des statuts:

**«Art. 2. al. 1.**

Le siège social de la société est établi à Weiswampach».

*Deuxième et dernière résolution*

L'assemblée décide de révoquer Madame Juliette Benink, assistante de vente, née le 3 octobre 1972 à s'Hertogenbosch, demeurant à NL-6417 GH Heerlen, Douve Weienstraat 17, Monsieur Robbert Verbeek, commerçant, né le 20 mars 1964 à Arnhem, demeurant à NL-6417 GH Heerlen, Douve Weienstraat 17 et Madame Edith Hoyng, née à Den Haag, le 13 octobre 1942, demeurant à Eselborn, 2, op der Spraet, comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Elmar Haep, commerçant, né le 3 mai 1953 à Losheim, demeurant à B-4780 St. Vith, Sankt Vither Weg (Recht), 59;
- 2.- Madame Karin Jacqueline Schaus, commerçante, née le 14 août 1956 à St. Vith, demeurant à B-4780 St. Vith, Sankt Vither Weg (Recht), 59;
- 3.- Madame Katja Haep, diplômée en gestion d'entreprise, née le 22 juillet 1979 à St. Vith, demeurant à B-4780 St. Vith, Sankt Vither Weg (Recht), 59.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levé à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, K. Haep, K. Schaus, E. Haep, R. Verbeek, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 6 mai 2004, vol. 353, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 mai 2004.

M. Weinandy.

(901936.3/238/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

---

**TECSUCO, TECHNICAL SUPPLY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 96.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 mai 2004.

M. Weinandy.

(901937.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2004.

---

**LUKOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.279.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés: .....	CHF 992.416,69
- Résultats 2003: .....	CHF (27.769,32)
- Report à nouveau: .....	CHF 964.647,37

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Signature.

(043936.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**InHealth GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.001.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2003 de la société InHealth GROUP S.A., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043923.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 97.907.

Madame P. Dunselman et Monsieur M. Krier, en leur qualité de gérant de la société à responsabilité limitée ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l., par les présentes déclarent accepter au nom de la société la cession des parts intervenues à savoir:

100 parts n° 001 à 100 par ALARIS MEDICAL SYSTEMS INC., 10221 Wateridge Circle, San Diego, Californie 92121, Etats-Unis à ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG I, S.à r.l., SCS, 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01346. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044034.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 39.564.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., (the «Company») a «société anonyme», established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The Company is entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 39.564 and has been incorporated pursuant to a notarial deed on 5 February 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 326 of 30 July 1992.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 March 2004, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Beatriz González Raposo, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairwoman appoints as secretary of the meeting Mr Roberto Manciocchi, jurist, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Angela Scarcelli, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of Article four (4) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The purpose of the corporation is to be a Luxembourg stock lending company in the sense of article 28.5 of the Law of 2 August 2003, amending the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector and particularly to act in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad as principal in the borrowing and lending of bonds, equities, bills, certificates, notes, currency, mortgages, shares, stocks, units, warrants, debentures, debentures stocks, obligations and securities of any kind and any options or rights in respect thereof issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatsoever nature and situated in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad or carrying on its business and to exchange/transfer collateral or other instruments on a secured basis.»

2.- Amendment of Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation, in order to give it henceforth the following wording:

«**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the Board of Directors which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.»

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article four (4) First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which paragraph shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The purpose of the corporation is to be a Luxembourg stock lending company in the sense of article 28.5 of the Law of 2 August 2003, amending the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector and particularly to act in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad as principal in the borrowing and lending of bonds, equities, bills, certificates, notes, currency, mortgages, shares, stocks, units, warrants, debentures, debentures stocks, obligations and securities of any kind and any options or rights in respect thereof issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatsoever nature and situated in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad or carrying on its business and to exchange/transfer collateral or other instruments on a secured basis.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation, which Article shall then have the following wording:

«**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the Board of Directors which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39.564 et fut constituée suivant acte notarié du 5 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 30 juillet 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 mars 2004, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz González Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Angela Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article quatre (4), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le but de la société est d'être une société de prêt de titres luxembourgeoise dans le cadre de l'article 28.5 de la loi du 2 août 2003 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et particulièrement d'agir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en qualité de cocontractant dans le prêt et l'emprunt d'actions, de parts, de warrants, de titres de créance, d'obligations, de lettres de change, de certificats de dépôt, de bons de caisse, de billets à ordre, de devises, d'hypothèques, d'engagements et autres valeurs de quelque nature que ce soit et toutes options et droits sur ceux-ci, émis ou garantis par toute société ou entreprise de quelque nature quelle soit, située au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et d'échanger, transférer des garanties ou tout autre instrument en toute sécurité.»

2.- Modification de l'article douze (12) des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.»

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le but de la société est d'être une société de prêt de titres luxembourgeoise dans le cadre de l'article 28.5 de la loi du 2 août 2003 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et particulièrement d'agir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en qualité de cocontractant dans le prêt et l'emprunt d'actions, de parts, de warrants, de titres de créance, d'obligations, de lettres de change, de certificats de dépôt, de bons de caisse, de billets à ordre, de devises, d'hypothèques, d'engagements et autres valeurs de quelque nature que ce soit et toutes options et droits sur ceux-ci, émis ou garantis par toute société ou entreprise de quelque nature quelle soit, située au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et d'échanger, transférer des garanties ou tout autre instrument en toute sécurité.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société, de sorte que cet article se lise désormais comme suit:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. González Raposo, R. Manciocchi, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044709.3/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 39.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044712.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**SELLCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.887.

Le bilan de la société au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(044378.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SELLCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.887.

Le bilan de la société au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(044375.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.204.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(044057.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BANITA I S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.047.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BANITA I S.A., which has been incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 599 of June 2, 2003, which has been entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 93.047, and which has its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not been amended since this date.

The extraordinary general meeting was opened by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Chairman.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mr Frédéric Lahaye, jurist, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the financial year of the Company and to amend article 19, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

2. To change the date of the annual general meeting of the Company and to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxy holders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopted each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to change the financial year of the Company which shall forthwith begin on the first day of May in each year and end on the last day of April of the next year and resolved to amend article 19, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 19, first paragraph, shall forthwith read as follows:

**«Art. 19. Financial Year (first paragraph).**

The Company's financial year begins on the first day of May in each year and ends on the last day of April of the next year.»

*Second resolution*

The shareholders resolved to change the date of the annual general meeting of the Company which shall forthwith be held on the last Friday of the month June of each year and resolved to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 16, first paragraph, shall forthwith read as follows:

**«Art. 16. Annual General Meeting (first paragraph).**

The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of the month of June of each year, at 10.30 a.m.»

*Third resolution*

The shareholders resolved that as a consequence of the above referred to changes, the current financial year of the Company which has started on 1 January 2004 shall end on 30 April 2004 and the annual general meeting which will deal with the annual accounts as at 30 April 2004 will be held on 25 June 2004.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANITA I S.A., constituée suivant acte du notaire instrumentant, du 28 février 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 du 2 juin 2003, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.047 et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La séance a été ouverte sous la présidence de Maître Jean-Paul Spang, avocat, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Frédéric Lahaye, juriste, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Jean-Michel Schmit, avocat, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 19, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification de l'article 16, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de changer l'année sociale de la Société qui commencera dorénavant le premier jour de mai de chaque année et finira le dernier jour d'avril de l'année suivante et de modifier l'article 19 premier alinéa des statuts de la Société pour refléter ce changement. L'article 19, premier alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 19. Année sociale (premier alinéa).**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de mai de chaque année et finit le dernier jour d'avril de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires ont décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de juin de chaque année et de modifier l'article 16, premier alinéa, des statuts pour refléter ce changement. L'article 16, premier alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 16. Assemblée Générale Annuelle (premier alinéa).**

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juin de chaque année, à 10.30 heures.»

*Troisième résolution*

Les actionnaires ont décidé que, suite à ces changements, l'année sociale en cours de la Société qui a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera le 30 avril 2004 et que l'assemblée générale annuelle qui statuera sur comptes annuels au 30 avril 2004 se tiendra le 25 juin 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, F. Lahaye, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044699.3/239/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**BANITA I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.047.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044703.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.228.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(044344.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.228.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(044346.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CEP D'OR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 51.253.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043792.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**CEP D'OR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 51.253.

—  
Par décision de l'Assemblée générale du 28 mai 2004, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Vesque est renouvelé pour un nouveau terme de trois ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006. Monsieur Jean-Marie Vesque est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Hëttermillen, le 28 mai 2004.

Pour copie sincère et conforme

*Signature*

*L'Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00643. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043794.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR0756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

V2I HOLDING S.A.

Signature

(043940.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.378.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de V2I HOLDING S.A. («la société») il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer le bénéfice de l'exercice de EUR 801.848,10 dans le compte résultats à reporter. En prenant en considération les pertes reportées de EUR 9.988.536,49, le résultat net au 31 décembre 2003 est une perte reportées de EUR 9.186.688,39.
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2004

V2I HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043955.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**VERBITSKY-VELASQUEZ, Société en nom collectif,  
agissant sous l'enseigne commerciale SAWOY ENTERPRISES senc.**

Siège social: L-9206 Diekirch, 20A, Bamertall.  
R. C. Luxembourg B 100.959.

STATUTS

Les Constituants:

1. Monsieur Stephen Verbitsky, né le 13 août 1968, résident à 759 Bloomfield Ave, Caldwell, NJ 07006 USA.
2. Monsieur Edward Velasquez, né le 25 juillet 1970, résident à 69 Rolling Woods, Buffalo, NY 14224 USA.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

**Art. 3.** La Société prendra comme dénomination Société en nom collectif VERBITSKY-VELASQUEZ agissants sous l'enseigne commerciale SAWOY ENTERPRISES senc.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

**Art. 5.** Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

**Art. 6.** Le Capital Social a été établi à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), divisé en cent parts de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

*Souscription du capital*

1.- Monsieur Stephen Verbitsky .....	80 parts
2.- Monsieur Edward Velasquez .....	20 parts
Total: (cent parts sociaux) .....	100 parts

Toutes les Parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Ils peuvent être nommés pour un terme illimité.

Les Gérants sont rééligibles.

**Art. 8.** Chaque année par le 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le Compte des Profits et Pertes.

Le Bénéfice Net, déduction faite de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée Générale de la Société.

**Art. 9.** Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Constitution ont été réglés.

*Assemblée générale*

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du Capital Social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris avec l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- A été nommé comme gérant:

Monsieur Stephen Verbitsky, préqualifié.

2.- Le mandat est défini pour une durée illimitée.

3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

4.- Le Siège Social a été établi à:

20A, Bamertall

L-9206 Diekirch (Luxembourg)

Fait et passé à Luxembourg, le 25 mai 2004 (deux mille et quatre).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs Identités, le Présent Acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00371. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042750.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**MONTEREY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.082.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 17 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann

- Monsieur Marc Koeune

- Madame Nicole Thommes

- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc., 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043914.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 42.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR0765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

(043939.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 42.772.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de EUROHOLDING FASHION S.A. («la société») il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer la perte de l'exercice de CHF 3.144.081,23 dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2004

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043952.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.556.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00739, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

INTERSTYLE HOLDING S.A.

Signature

(043942.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.556.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de INTERSTYLE HOLDING S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de CHF 33.303,77 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2004

INTERSTYLE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043948.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---



**MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

(043941.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.431.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de MODA BRAND HOLDING S.A. («la société») il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer le bénéfice de l'exercice de CHF 2.243.274,35 dans le compte résultats à reporter. En prenant en considération les bénéfices reportés de CHF 28.956.008,68, le résultat net au 31 décembre 2003 et un bénéfice reporté de CHF 31.199.283,03;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2004

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00731. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043950.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**CANARY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 73.005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(044098.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**DEIEREPENSIOUN LASSIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 75.025.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 508 du 17 juillet 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 637 du 12 juin 2003, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 603 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

*Pour DEIEREPENSIOUN LASSIE, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(044110.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**InHealth GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 64.001.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043932.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**InHealth GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 64.001.

EXTRAIT

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2004, les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004.

*Conseil d'administration*

- Monsieur Ivan Bradbury, administrateur de société, né le 21 mai 1946 à Rochdale (Royaume-Uni) et demeurant au 49, South Lodge, 245 Knightsbridge, Londres SW7 1DG, Royaume-Uni, président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Arthur Chessels, chartered accountant, né le 15 mai 1941 à Clifton (Royaume-Uni) et demeurant à Oakleigh, Catts Hill, Mark Cross, Crowborough, Sussex, TN6 3NQ, Royaume-Uni.
- Monsieur John Guy Rhodes, avocat, né le 16 février 1945 à Tunbridge Wells (Royaume-Uni) et demeurant à London Jock Wood, Widdington, Nr Saffron Walden, Essex CB11 3SN, Royaume-Uni.
- Monsieur Alan James Gibson, administrateur de société, né le 22 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse) et demeurant à Chapel Farm, Grafton, Oxon, OX18 2RY, Royaume Uni
- Monsieur Philip James Whitecross, administrateur de société, né le 16 octobre 1963 à Beyrouth (Liban) et demeurant à Lower Dean Farm, Dean Road, Stewkley, Buckinghamshire, LU7 0EU.

*Réviseur d'entreprises*

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R.C. Luxembourg B n° 47.771

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043931.3/556/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 85.432.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 avril 2004*

*Résolution*

Les mandats du réviseur d'entreprise et du Conseil de Surveillance venant à échéance, l'Assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'Assemblée statuant sur l'exercice 2004:

*Conseil de Surveillance*

- Niccolò Nuti
- Mauro Saponelli
- Marco Sterzi
- Gabriele Tosi

*Réviseur d'entreprise*

- ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG

Pour extrait conforme

Pour AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A.

AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043957.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**METHODS LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 73.228.

—  
*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mai 2004 à 11.00 heures  
à 9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique), Soenenspark 1*

La réunion est ouverte par le Président, Monsieur Frank Vancauwenberghe.

Le Président désigne comme Secrétaire, Madame Linda Van De Graaf.

Les administrateurs qui ont signé la liste de présence, mise en annexe de ce procès-verbal, sont valablement présents ou représentés à cette réunion.

Le Président constate que le quorum de présence requis a été obtenu et que cette réunion peut délibérer valablement sur les sujets mis sur l'ordre du jour.

Le Président propose alors de décider sur l'ordre du jour, qui a comme seul point:

1. la démission de Monsieur Alain Engelschenschilt, habitant à 9000 Gent (Belgique), Krijgslaan 51, comme administrateur-délégué de METHODS LINE S.A.

Remarques de Monsieur Alain Engelschenschilt et les réponses éventuelles des autres membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Alain Engelschenschilt ne se déclare pas d'accord avec sa démission.

Le Conseil d'Administration décide d'approuver l'ordre du jour avec une majorité de 2 administrateurs sur trois (3), ce qui signifie que Monsieur Alain Engelschenschilt a donné sa démission aujourd'hui comme administrateur-délégué de METHODS LINE S.A.

Par conséquent, le Conseil d'Administration décide de déposer cet acte de démission au Registre de commerce et des sociétés, conformément à l'article 9 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, pour qu'il soit publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain Engelschenschilt refuse de signer ce procès-verbal.

Le Président clôture la réunion à 11.07 heures.

F. Vancauwenberghe / L. Van De Graaf

*Le Président / Le Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01099. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043988.3/806/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.026.

—  
Les comptes annuels au 20 février 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Signature.*

(043976.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**GVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 100.569.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs tenue en date du 24 mai 2004, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M<sup>e</sup> Olof Alffram, Lokattsvägen 48, SE-167 56 Bromma, Suède, né le 6 janvier 1953 à Oscar, Suède a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M<sup>e</sup> Tom Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(044228.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.234.

—  
Les comptes annuels au 20 février 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043975.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BRITISH MARINE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.495.

—  
Les comptes annuels au 20 février 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01019, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043974.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SKIPPER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.262.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(043959.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ATLAS CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.635.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(043969.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 39.379.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 novembre 2003*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044293.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ING RPFBB SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.522.

In the year two thousand and four, on the fourth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING RPFBB SOPARFI B, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 95.512 and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 April 2004,

the said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of ING RPFBB SOPARFI A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, which has been incorporated by the undersigned notary on August 29, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of October 3, 2003, number 1024, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 95.522 and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of incorporation of which have last been amended by a deed of the undersigned notary, on December 9, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 196 of February 17, 2004, (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole partner resolved to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith be worded as follows:

**«Art. 15. Special majority matters**

The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries, without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING RPFBB SOPARFI B, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.512 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 avril 2004,

la prédite procuration, signée *ne varietur* par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société ING RPFBB SOPARFI A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2003 ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 août 2003, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, numéro 1024 du 3 octobre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 95.522. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 9 décembre 2003, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, numéro 196 du 17 février 2004 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 15. Majorités spéciales**

Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société sans le vote favorable de

l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour-cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044714.2/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**ING RPFEB SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044715.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(043970.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**DERIM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 70.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(044095.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.019.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ06049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2004*

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 14.282,91 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

*Le mandataire*

(044043.3/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**LAMAGNA I S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.061.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LAMAGNA I S.A., which has been incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 581 of May 27, 2003, which has been entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 93.061, and which has its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not been amended since this date.

The extraordinary general meeting was opened by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Chairman.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mr Frédéric Lahaye, jurist, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the financial year of the Company and to amend article 19, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

2. To change the date of the annual general meeting of the Company and to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxy holders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting.

After deliberation, the meeting adopted each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to change the financial year of the Company which shall forthwith begin on the sixth day of May in each year and end on the fifth day of May of the next year and resolved to amend article 19, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 19, first paragraph, shall forthwith read as follows:

**«Art. 19. Financial Year (first paragraph).**

The Company's financial year begins on the sixth day of May in each year and ends on the fifth day of May of the next year.»

*Second resolution*

The shareholders resolved to change the date of the annual general meeting of the Company which shall forthwith be held on the last Friday of the month June of each year and resolved to amend article 16, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change. Article 16, first paragraph, shall forthwith read as follows:

**«Art. 16. Annual General Meeting (first paragraph).**

The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of the month of June of each year, at 2.00 p.m.»

*Third resolution*

The shareholders resolved that as a consequence of the above referred to changes, the current financial year of the Company which has started on 1 January 2004 shall end on 5 May 2004 and the annual general meeting which will deal with the annual accounts as at 5 May 2004 will be held on 25 June 2004.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAMAGNA I S.A., constituée suivant acte du notaire instrumentant, du 28 février 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 27 mai 2003, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.061 et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Frédéric Lahaye, juriste, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 19, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification de l'article 16, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de changer l'année sociale de la Société qui commencera dorénavant le sixième jour de mai de chaque année et finira le cinquième jour de mai de l'année suivante et de modifier l'article 19 premier alinéa des statuts de la Société pour refléter ce changement. L'article 19, premier alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 19. Année sociale (premier alinéa)**

L'année sociale de la Société commence le sixième jour de mai de chaque année et finit le cinquième jour de mai de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires ont décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de juin de chaque année et de modifier l'article 16, premier alinéa, des statuts pour refléter ce changement. L'article 16, premier alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 16. Assemblée Générale Annuelle (premier alinéa).**

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juin de chaque année, à 14.00 heures.»

*Troisième résolution*

Les actionnaires ont décidé que, suite à ces changements, l'année sociale en cours de la Société qui a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera le 5 mai 2004 et que l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 5 mai 2004 se tiendra le 25 juin 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, F. Lahaye, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044695.3/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.



**LAMAGNA I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044698.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 27.765.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(044093.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.203.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR01199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(044055.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.202.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR01190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(044041.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**A.T.L. ASSISTANCE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 93.822.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2003, acte publié au Mémorial C n° 713 du 7 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

*Pour A.T.L. ASSISTANCE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(044108.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SYRIO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.605.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003*

Les mandats d'administrateur de Madame Marilena Monti, née le 9 janvier 1965 à CH-Sorengo, demeurant à CH-6914 Carona (TI), via Principale, Monsieur Ivo Monti, né le 31 août 1959 à CH-Lugano, demeurant à CH-6936 Cademario (TI), Ai Ronchi et Monsieur Luigi Zanetti, né le 9 novembre 1945 à I-Bergamo, demeurant à CH-6900 Lugano, via Montalbano, 9 sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le mandat de HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SYRIO S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044370.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**MERINV S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.639.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MERINV S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 647 du 13 juin 2003,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 13 mai 2004, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société MERINV S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Que conformément à l'article 3 des statuts, le capital social souscrit pourra être porté à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et l'article trois se trouvera alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 mai 2004, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), sans création et émission d'actions nouvelles mais en portant la valeur nominale de chaque action de cent euros (EUR 100,-) à trois cent cinquante euros (EUR 350,-).

IV.- Que le conseil d'administration a constaté que la libération de la dite augmentation de capital a été faite par les actionnaires existants de la société MERINV S.A., au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) a été mise à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

**«Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social souscrit est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), représenté par mille (1.000) actions de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune, entièrement libérées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quatre mille deux cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2004, vol. 427, fol. 71, case 10. – Reçu 2.500 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041798.3/242/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**MERINV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 93.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041800.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**ETIMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 21.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 juin 2004.

B. Ankarali / C. Zago

*General Manager / Financial Manager*

(044036.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 48.123.

Le conseil d'administration a nommé M. T.H. Claiborne administrateur de la société le 18 mai 2004 avec effet immédiat.

Signature

*Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01390. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044038.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**DE BE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.767.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2004 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, à savoir Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Etienne Gillet en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00592. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044295.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ESP EUROPE (FUNDS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.036.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United-Kingdom, duly represented by Sebastian Kirsch, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Edinburgh, on April 28, 2004;

2. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United-Kingdom, duly represented by Sebastian Kirsch, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Edinburgh, on April 28, 2004;

3. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, United-Kingdom, duly represented by Sebastian Kirsch, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Edinburgh, on April 28, 2004;

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among them and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established for the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ESP EUROPE (FUNDS), S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager or the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five-hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The company may redeem its own shares to the extent permitted by law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

- four hundred and ten (410) shares by EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, L.P., prenamed;
- forty-eight (48) shares by EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», L.P., prenamed;
- forty-two (42) shares by EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», L.P., prenamed.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following person is appointed sole manager of the Company for an indefinite period:

Mrs. Catherine Koch, born in Sarreguemines, on February 12, 1965, having their professional address at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni, dûment représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Edimbourg, le 28 avril 2004;

2. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni, dûment représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Edimbourg, le 28 avril 2004;

3. EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse, Royaume-Uni, dûment représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Edimbourg, le 28 avril 2004;

La procuration, signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes pour les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ESP EUROPE (FUNDS), S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- quatre cent dix (410) parts sociales par EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, L.P., prénommé;
- quarante-huit (48) parts sociales par EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B» L.P., prénommé;
- quarante-deux (42) parts sociales par EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», L.P., prénommé.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2004.



*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Catherine Koch, née à Sarreguemines le 12 février 1965, ayant son adresse professionnelle au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kirsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 55, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(044539.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**B.C.D. PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 79.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(044191.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOCIETE HOLDING DE BOIS EXOTIQUES POUR SCIAGES ET GRUMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(044187.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**FONTIKA SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(043785.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ALIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 44.168.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044311.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOFICOPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 56.695.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(044388.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CHARON HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 51.034.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044312.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SARINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 37.544.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(043788.2/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**YANTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 75.995.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MAZARS

*Commissaire aux Comptes*

Signature

(044231.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R. C. Luxembourg B 65.547.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(043884.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**AEROTRUCK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8453 Steinfort, 1, rue Woetzkoellchen.

R. C. Luxembourg B 41.382.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(043886.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ABF-SERVICE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74-74A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044005.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**FACULTATES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.166.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044007.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**FOURRURES SCHEITLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.465.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044010.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.027.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044056.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SENFTER INVESTMENTS AG, Société Anonyme.**  
Gesellschaftssitz: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.411.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg am 26. Mai 2004 ref: LSO-AQ05215 wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 4. Juni 2004.  
Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juni 2004.

Für SENFTER INVESTMENTS AG

Aktiengesellschaft

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Verwaltungsratsmitglied

Unterschriften

(043751.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 84.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE

M. Dallanocce

Administrateur-délégué

(043887.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MOSELTANK A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.  
H. R. Luxemburg B 73.435.

Sie werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der MOSELTANK A.G., welche am 10. August 2004 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

(03671/000/16)

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

---

**SEDELLCO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 35.443.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 août 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 18 juin 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(03676/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 31.439.

Notice is hereby given that a

MEETING

of Shareholders of the BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) PACIFIC EQUITY FUND will be held at 11.30 a.m. on Wednesday 25 August 2004, at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and vote on the following resolution which will be proposed as an extraordinary resolution:

that the BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) PACIFIC EQUITY FUND be merged into the BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) INTERNATIONAL EQUITY FUND, a sub-fund of BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG).

23 July 2004.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

P. Hoss

Chairman

(03672/755/19)

**COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.315.

Les actionnaires sont informés par la présente que

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (ci-après dénommée «l'Assemblée») de COLUMBUS (ci-après dénommée la «Sicav») se tiendra au siège social de la Sicav, le 19 août 2004 à 11.00 heures en vue d'examiner les points de l'ordre du jour suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2004.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Réélection du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (03674/755/25)

Par ordre du Conseil d'Administration.

**L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 16 août 2004 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

I (03690/520/16)

Le Conseil d'Administration.

**BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 31.681.

Notice is hereby given that a

**MEETING**

of Shareholders of the BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - PACIFIC RIM EQUITY will be held at 10.30 a.m. (Luxembourg time) on Wednesday 25 August 2004, at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and vote on the following resolution which will be proposed as an extraordinary resolution:

that the BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - PACIFIC RIM EQUITY be merged into the BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - JAPANESE EQUITY, a sub-fund of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS.

23 July 2004.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS

P. Hoss

Chairman

(03673/755/18)

**SOCIETE DE LAVALOIS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.134.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société, qui se tiendra le 17 août 2004 à 15.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03688/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.466.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des Actionnaires qui se tiendra au siège social de la société le 12 août 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen par l'Assemblée des comptes annuels aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003, avec analyse des problèmes rencontrés par le Conseil d'Administration et non encore résolus, faisant obstacle à l'arrêt et l'approbation desdits comptes.
2. Examen de la proposition contractuelle de UNIMAC S.r.l., suivant le fax adressé à la société par M<sup>e</sup> Bettinelli en date du 8 juin 2004.
3. Questions des actionnaires au Conseil d'Administration en lien avec les procédures judiciaires contentieuses engagées en Italie par la société au cours de l'année 2003.
4. Analyse de la situation actuelle de la société quant au respect du cadre légal en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg et discussion sur l'avenir des activités de la société.
5. Vote relatif à l'éventuel remplacement du Conseil d'Administration.
6. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et relatif au dépôt desdits titres.

I (03708/000/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**HIBOU, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 16 août 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 16 août 2004 délibèrera quelle que soit la portion du capital représenté.

II (03438/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.574.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 août 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03464/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHAMELLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 août 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03573/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCAPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 août 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03628/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe  
(in liquidation).**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 26.512.

The Liquidators convene the Shareholders of CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A. (in liquidation) to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

held extraordinarily in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, on 16 August 2004 at 11.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Interim results of the liquidation at 31 December 2003
2. Report of the Liquidators
3. Appointment of an Auditor to the liquidation in accordance with Article 151 of the law on commercial companies
4. Fixing the date for a further Shareholders' Meeting to decide on the close of liquidation.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at one of the agencies of the BANQUE DE LUXEMBOURG in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (03675/755/20)

*For the Liquidators.*

**M.C.F. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 75.848.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 août 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03691/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**WEST AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 58.014.

*Dividend Notice*

On the 25 May 2004, the Directors resolved to pay a dividend of USD 0.60 per share payable on 29 June 2004 to shareholders on record on 14 June 2004 with an ex-dividend date of the 15 June 2004.

Paying agent:

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

(03707/041/11)

*By order of the Board.*